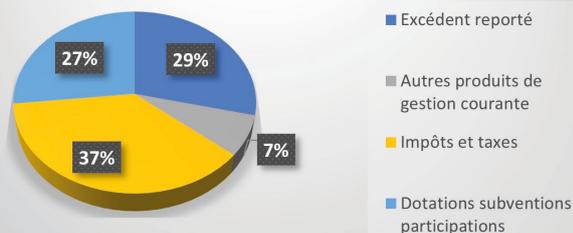
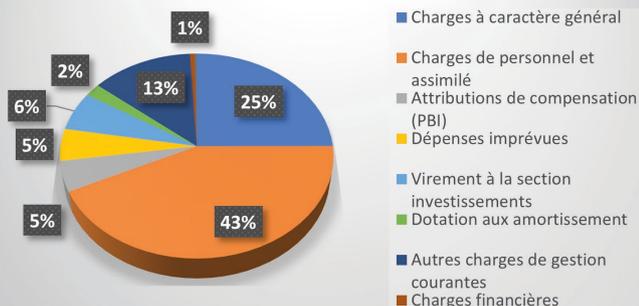


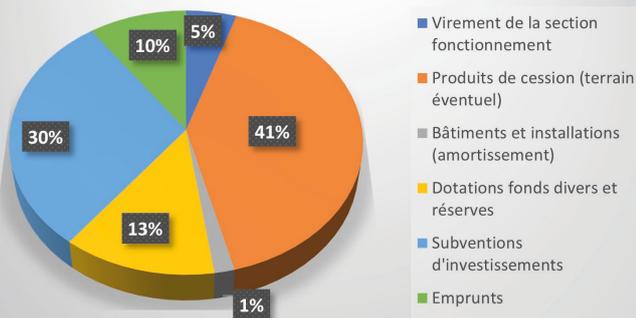
Recettes fonctionnement: 501 535,67€



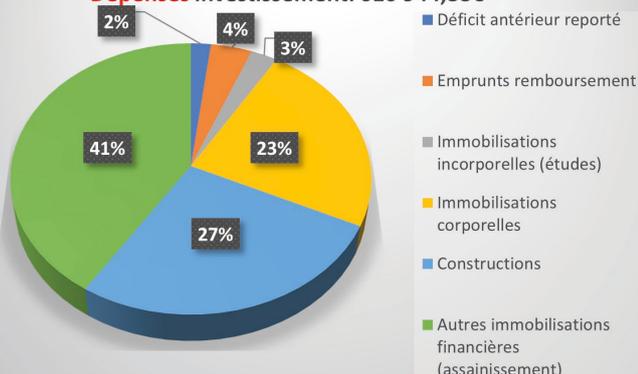
Dépenses fonctionnement: 501 535,67€



Recettes investissement: 610 944,88€



Dépenses investissement: 610 944,88€



BUDGET PRÉVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT POUR 2021 :

501 535,67€

Le budget prévisionnel de fonctionnement définit les recettes et les dépenses de fonctionnement prévues pour l'année 2021 à Villy-Bocage.

Ce budget, voté par le Conseil Municipal en avril, est similaire à celui de l'année précédente. Bien évidemment, les recettes et les dépenses attendues sont équilibrées. Les recettes sont assurées principalement par les différentes dotations et subventions, les impôts et taxes locales ainsi que par l'excédent reporté.

Comme pour les années antérieures, les dépenses prévues sont en grande partie liées aux charges du personnel communal, aux charges à caractère général réunissant par exemple le coût de la cantine scolaire ; ainsi qu'aux charges de gestion courante.

BUDGET PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT POUR 2021 :

610 944,88€

Le budget prévisionnel des investissements correspond aux investissements pour la commune au titre de l'année 2021.

Dans ce montant, chaque année depuis 2014 est prévue la réalisation de l'assainissement collectif dans le bourg. Sont incluses également les dépenses d'achats et de travaux pluriannuels correspondant à 2021 ainsi que les dépenses relatives aux autres travaux (dont voirie).

Ces dépenses sont assurées par autant de recettes : excédents cumulés des années passées, vente de terrains communaux, obtention de subventions, etc.

BON A SAVOIR :

Non augmenté à Villy-Bocage depuis cinq ans, le taux d'imposition du foncier bâti et du foncier non bâti a été réévalué pour 2021. Comme en 2016 et 2015, cette année, une augmentation de 2 % des impôts fonciers est opérée. Entre autres, le produit des impôts fonciers revenant à la commune permet d'augmenter les recettes de fonctionnement et ainsi de financer le quotidien de la commune (travaux courants, réparation, personnel...) de même que les dépenses d'investissement (travaux de réfection de la salle des fêtes, construction de l'espace culturel...).

Le Ministère de l'Économie et des Finances propose un site détaillant ce que financent nos impôts : www.economie.gouv.fr/aqsmi

